



Le 1<sup>er</sup> mai 2017

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 29 mars 2017, reçue par courriel le 30 mars 2017, et pour laquelle je vous ai transmis un accusé de réception le 3 avril 2017. Votre demande est ainsi libellée :

- « • *Combien la Caisse de dépôt et placement du Québec a investi dans le fonds TIAA-CREF en 2012, 2013, 2015, 2015 et 2016? Merci d'indiquer l'année et le montant.*
- *Quelle est la valeur actuelle des investissements fait par la Caisse dans le fonds de TIAA-CREF et de ces filiales agricoles?*
- *Est-ce que la Caisse investit dans d'autres fonds agricoles? Si oui, lesquels? »*

En réponse à votre demande d'accès à l'information, vous trouverez ci-dessous les liens vers l'information complémentaire publiée dans nos rapports annuels concernant les investissements dans TIAA-CREF ainsi que l'information sur la valeur de ces fonds :

2012, page 170	<a href="http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2012_renseignements_add_fr.pdf">http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2012_renseignements_add_fr.pdf</a>
2013, page 160	<a href="http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2013_renseignements_add_fr.pdf">http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2013_renseignements_add_fr.pdf</a>
2014, page 162	<a href="http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2014_renseignements_add_fr.pdf">http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2014_renseignements_add_fr.pdf</a>
2015, page 159	<a href="http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2015_renseignements_add_fr.pdf">http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2015_renseignements_add_fr.pdf</a>
2016, page 154	<a href="http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2016_renseignements_add_fr.pdf">http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/documents/ra2016_renseignements_add_fr.pdf</a>

Concernant le dernier volet de votre demande, c'est-à-dire votre question « Est-ce que la Caisse investit dans d'autres fonds agricoles? Si oui, lesquels? », vous trouverez ci-après le lien vers le communiqué de presse émis par la Caisse concernant sa stratégie pour le secteur agroalimentaire québécois : <http://www.cdpq.com/fr/nouvelles-medias/communiques/caisse-presente-sa-strategie-pour-secteur-agroalimentaire-quebecois>.

[REDACTED]

Nous considérons que la présente répond entièrement à votre demande d'accès telle que formulée.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

*«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»*

Veuillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Ginette Depelteau  
Vice-présidente principale,  
Conformité et investissement responsable et  
Responsable de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels